CANADA'S GREEN PLAN

Summary of Goals and Key Initiatives

Government of Canada
Gouvernement du Canada

91-02766/

Graphics/design:
Hewson. Bridge and Smith Ltd.

Printed by:
Printing Services.
Canada Communication Group

Vous pouvez aussi vous procurer cette publication en français sous le titre *Le Plan vert du Canada: Résumé des objectifs et des initiatives clés.*

©Minister of Supply and Services Canada 1990

Cat. No. En21-96/1990E

ISBN 0-662-18349-5

This booklet is a summary of information drawn from a comprehensive document called Canada's Green Plan for a healthy environment.

The original Green Plan document was prepared by the Government of Canada and features details on a wide range of policies, programs and regulations. It was prepared after extensive, cross-country consultations in 1990 with thousands of citizens and stakeholder groups.

You can obtain a copy of Canada's Green Plan for a healthy environment *by writing to:*

Canada's Green Plan
c/o Environment Canada
Ottawa, Canada
K1A 0H3

Summary of Goals and Key Initiatives

Canada's Green Plan for a healthy environment contains more than 100 initiatives that are scientifically based and confirmed in public consultation. Goals and key initiatives include the following:

Section I: Clean Air, Water and Land $850 Million

Health and Environment

GOAL: To ensure that citizens today and tomorrow have clean air, water and land essential to sustaining human health and the environment.

Initiatives:

• The Minister of Health and Welfare will, in 1991, release a Health and Environmental Action Plan containing detailed measures necessary to identify and address pollution-related human health problems.

The action plan will include:

— A new Drinking Water Safety Act;

— New programs to assess the health effects of airborne contaminants and climate change;

— New programs to assess and monitor the health effects of waste; new guidelines and information materials to increase public understanding of the issues.

- Comprehensive studies, in co-operation with native peoples, of the health risks posed to them by contaminants in the Great Lakes region, and development of new measures to protect their health;

- New measures to protect northern Canadians from health risks posed by food contaminants;

- A new program to improve government's ability to gather, analyze and organize health and environmental information. In partnership with the provinces and Statistics Canada, a registry will be established to help determine correlations between health problems and contaminated "hot spots";

- A program to assess and monitor the effects of radiation on human health;

- A national health and environmental information and awareness program;

- Creation of a national clearinghouse on health and environment information.

Continuing action to protect and restore our water

GOAL: To protect and enhance water quality and promote the wise and efficient use of water.

INITIATIVES:

- Develop new guidelines and codes of practice to help local authorities improve groundwater over the next five years;

- Accelerate provision of water and sewer systems to Indian reserves over the next five years;

- With local and provincial authorities, start development in 1991 of a Fraser River Action Plan for British Columbia's Fraser River and Burrard Inlet. The action plan will be designed

to double the river's fish population through stock rebuilding, protection of habitat and expanded habitat capacity. It will also include increased monitoring, compliance and enforcement measures and a co-ordination mechanism for multilateral action;

- With provincial and local authorities, develop remedial action plans over the next five years to restore Atlantic region "hot spots";

- With the United States, begin development within weeks of a comprehensive bilateral action plan to prevent pollution in the Great Lakes/St. Lawrence River basin, including technology demonstration and community education projects;

- By 1992, establish a Great Lakes Pollution Prevention Centre to act as a focal point for research and an information clearinghouse. The Centre will be linked to the Canada Centre for Inland Waters in Burlington, Ontario, McMaster University in Hamilton and the St. Lawrence Centre in Montreal;

- Within the next several months, begin a three-year environmental impact study on the cumulative effects of existing and proposed developments in the Athabasca River Basin;

- Propose immediately to Manitoba and Saskatchewan a joint study on water use, sources and effects of pollutants, soil conservation and wildlife habitat in the Red River and Assiniboine River basins;

- Sponsor a national conference on water conservation;

- Put in place, effective immediately, a five-year Ocean Dumping Action Plan. The Plan will improve regulations to prohibit ocean dumping of industrial waste and better control ocean disposal of dredged materials. It will

increase surveillance and establish a national research and information program to reduce the discharge of plastics and other persistent debris into the marine environment;

- In 1991, release a major discussion paper on creating a new Canada Oceans Act that will provide better protection for the marine environment and will also designate protected areas.

Keeping Toxics Out of Our Environment

GOAL: Virtual elimination of the discharge of persistent toxic substances into the environment.

INITIATIVES:

- Begin immediately a National Regulatory Action Plan to include:

  — By 1994, assessment of all 44 substances on the Priority Substances List established under the *Canadian Environmental Protection Act* (CEPA) of 1988. A multi-stakeholder panel will be created to review and recommend additions to the List. The revised list will be published in 1994 and every three years thereafter. The new goal is to complete assessment of 100 priority substances by the year 2000;

  — Completion and exchange assessments with other nations, by 1994 on 150 high-volume chemical substances, 1500 by the year 2000;

  — Introduce new regulations over the next five years to control toxic effluents, wastes and emissions from major industrial sectors. New regulations under CEPA to control dioxin and furan emissions from pulp and paper mills, and

amendments to the *Fisheries Act* to set limits on other effluents, to be issued in 1991, will be in full force by 1994. By 1994, control option reports will be released for toxic Priority Substances emitted by major sources including smelters, petroleum refineries, chemical producers, power generation stations, metal finishers, textile manufacturers, metal mines and mills and steel plants. All control measures will be reviewed and updated on a five-year cycle;

- Develop over the next five years a national data base of hazardous pollutants released from industrial and transportation sources. Reporting requirements for industry will be established by 1992; public reports will begin no later than 1994;

- Develop a new national data base by 1996 of contaminant levels in and the state of fish stocks in major sport and subsistence fisheries;

- Establish a National Toxicology Network at universities by 1992 to facilitate the exchange of toxicology-related information and resources;

- Put in place within five years a national regulatory regime for the biotechnology industry to include national standards and codes of practice for the management of biogenetic waste and the prevention of accidental or deliberate release of genetically-engineered organisms. By 1992, establish regulations under CEPA to require notification of new biotechnology products prior to their release or commercial introduction to the market.

Reducing Smog

GOAL: Canada-wide reduction of the concentration of smog (ground-level ozone) to below the threshold of health effects in the most susceptible segments of the population.

INITIATIVES:

- In keeping with the national strategy of cutting smog-causing emissions in problem areas by up to 40% in this decade, begin negotiating agreements with provinces in 1991 to set out interim NOx and VOCs emission targets for the year 2000 and actions each government will take;

- By 1993, issue advisories on problem days in major urban areas in B.C., Southern Ontario, Quebec and the Maritimes seeking the co-operation of motorists to use public transit;

- Institute comprehensive, tighter emission standards for new motor vehicles beginning in 1994;

- Complete consultations by 1995 on ultimate emission targets and actions needed to meet air quality standards across Canada and amend federal-provincial agreements accordingly;

- By 1992, determine the extent to which emission trading can be used as part of the overall smog control program in most affected urban centres and, by 1993, incorporate emissions trading programs, where they prove feasible, in federal-provincial agreements;

- Develop new scientific air quality models by 1994;

- Develop by 1995 a national monitoring network to measure reductions of smog and the U.S. contribution to Canadian smog problems;

- Determine by 1995 the emission reductions required in the U.S. to deal with transboundary smog pollution;

- Work with the Economic Commission for Europe to achieve an international protocol on smog-causing air pollutants.

Cutting Waste

GOAL: A 50% reduction in Canada's generation of waste by the year 2000.

INITIATIVES:

- Establish by 1993 national standards and regulations to cut packaging waste;
- Establish by 1994 national standards, codes, policies and regulations for the reduction, re-use and recycling of other wastes;
- Increase support over the next five years for new waste reduction, recycling and re-use technologies;
- Cut federal government waste 50% by the year 2000;
- Expand the National Waste Exchange Program with a goal of making it self-sufficient by the year 2000;
- Establish an Office of Waste Management to co-ordinate federal programs;
- Develop by 1992 a computerized tracking system to monitor movements of hazardous wastes into and out of Canada;
- By 1996, destroy all PCBs in federal jurisdiction and establish mobile incinerators in the Atlantic Provinces, Quebec and Ontario;
- Complete with the provinces by 1996 regulations and guidelines for the safe management of hazardous waste, including reduction, re-use, recovery, recycling, transportation, storage and disposal;
- Over the next five years, extend support for new technology to destroy, reduce, recycle and re-use hazardous waste;

- In 1991, complete federal-provincial agreements to implement the $250-million National Contaminated Sites Remediation Program;

- By 1995, clean up 30 high-risk abandoned hazardous waste sites and support the new technologies required;

- In 1991, issue regulations to implement the provisions of the 1989 Basel Convention on the Control of Transboundary Movements of Hazardous Wastes and their Disposal.

Section II:
Sustaining our Renewable Resources
$350 Million

Sustainable Forestry Development

GOAL: Shift the management of Canada's forests from sustained yield to sustainable development.

INITIATIVES:

- Over the next five years, in partnership with provinces and industry, create up to eight working models of sustainable forestry development;

- Bolster support over the next five years for research and development of improved forestry products and processes;

- In 1991, release Canada's first report to Parliament on the state of Canadian forests to begin improved measurement of forest management performance and the value of Canadian forests;

- Introduce a program to advance over the next five years the development and maintenance of a comprehensive national forestry data base covering such areas as forest harvesting and regeneration;

• Establish over the next five years a national forest seed and gene bank;

• Seek provincial co-operation over the next five years for the identification and stablishment of a national network of forest ecological reserves;

• Accelerate over the next five years development of computer-aided management tools and their transfer to forest managers;

• Tailor the science programs of Forestry Canada to provide insight into such areas as climate change, biodiversity, acid rain and fire management.

Sustainable Agriculture

GOAL: Maintain and enhance the natural resources that the agri-food sector uses or affects, while ensuring environmental, economic and social integration.

INITIATIVES:

• Promote soil conservation over the next five years by extending the National Soil Conservation Program, establishing permanent cover on environmentally sensitive lands, developing shelterbeds, increasing research into production systems that conserve soil and creating a new Eastern Canada Soil Conservation Centre;

• Increase support for water quality research and enhancement programs over the next five years with the aim of reducing water pollution by pesticides, nutrients from fertilizers, manure and other wastes; extend action under the southwestern Ontario Soil and Water Environmental Enhancement Program and develop similar initiatives for other watersheds; increase financial and technical assistance for solutions to agriculture-related pollution problems;

develop more stable water supplies and distribution systems and improve information available to farmers on efficient water use;

- Increase support for programs over the next five years to preserve and enhance plant and animal genetic resources in Canada as well as research programs into integrated pest management and biological and other alternative pest control methods;

- Pursue actions over the next five years that, in addition to encouraging soil conservation, limit greenhouse gas emissions;

- In 1991, issue a final report on revising the pesticide regulatory process.

Sustainable Fisheries

GOAL: The long-term sustainability of our fisheries resource.

INITIATIVES:

- In 1991, amend the *Fisheries Act* to substantially increase fines for all domestic fisheries and fish habitat violations and strengthen enforcement powers of fisheries officers;

- In 1991, implement the Compliance Policy for the habitat provisions of the *Fisheries Act*;

- Improve habitat protection over the next five years by taking all necessary legal and administrative steps, in co-operation with the provinces, to effect a more consistent application of the *Fisheries Act*;

- Expand scientific assessment, monitoring and research over the next five years on toxic substances and their effects on fish and fish habitat;

- By 1993, require replacement of fish habitat damaged by developments losses;

• Over the next five years, establish a system of Individual Transferable Quotas for various fisheries to promote more rational investment decisions and reduce pressures on the fishery;

• Implement more sustainable fisheries management practices over the next five years such as the use of more selective, less environmentally damaging gear;

• Develop in 1991 an action plan to implement the federal Recreational Fisheries Policy;

• Take all further actions necessary to eliminate large-scale drift net fishing internationally, including co-operation to monitor drift-net operations and enforce international agreements, help develop alternative fishing methods and technologies and pursue the following four objectives in preparatory international discussions on the 1992 United Nations Conference on Environment and Development: an international sustainable fisheries strategy; an international framework for controlling land-based sources of ocean pollution, strengthening provisions of the London Ocean Dumping Convention and a global ocean observing system.

Section III: Special Spaces and Species $175 Million

Protecting Unique Ecological Areas

GOAL: To set aside as protected space 12% of Canada.

INITIATIVES:

• Establish at least five new national parks by 1996;

• Negotiate agreements for the remaining 13 parks required to complete the terrestrial parks system by the year 2000;

• Establish three new marine parks by 1996, including South Moresby/Gwaii Haanas and Saguenay;

• Establish three additional national marine parks by the year 2000;

• Increase assistance over the next five years to provinces and territories participating in the Canadian Heritage Rivers System to undertake studies, plans, resource evaluations and monitoring of designated rivers;

• Better protect Canada's natural heritage over the next five years through such measures as expanded forest fire protection in the National Parks System;

• In 1991, adopt the Federal Policy on Wetland Conservation, elements of which include a system of secured wetlands of national importance, protection of wetlands on federal lands, and wetland conservation as a fundamental goal of all federal land-use decisions.

Sustaining Wildlife

GOAL: To maintain and enhance the health and diversity of our wild animals and plants.

INITIATIVES:

• Strengthen federal wildlife research programs through such measures as, by 1992, the establishment of a Co-operative Wildlife Ecology Research Network at Canadian universities, a Co-operative Wildlife Health Network at Canadian veterinary colleges and new laboratory facilities to support toxicological research and measure contaminants in wildlife populations;

- Complete recovery plans for 11 at-risk migratory bird species and start recovery programs by 1992;

- Renew by 1992, in co-operation with the World Wildlife Fund, Canada's contribution to the Endangered Species Recovery Fund;

- Over the next five years, increase the participation of universities and environmental non-government organizations in research and recovery efforts for threatened and endangered species;

- By 1993, establish a federal policy to ensure that recovery programs are put in place for all threatened and endangered species within federal jurisdiction and ensure that information related to threatened species is available to and used in federal environmental assessment processes;

- Enhance populations of non-threatened species, strengthen the enforcement network for the *Migratory Birds Convention Act* by 1992; develop co-operative wildlife management programs across Canada beginning with one in 1992 with Northern Ontario Native communities; establish an integrated system of non-game bird studies in co-operation with a network of volunteers by 1994;

- Introduce a Wild Animal and Plant Protection Act in 1991 to augment federal controls over the import, export and interprovincial transport of wild animals and plants, stiffen penalties for poaching and illegal trade in domestic and foreign wildlife and improve enforcement mechanisms;

- Improve Canadian partnerships to conserve wildlife habitat, initiate an integrated forestry and wildlife conservation program with other governments and the private sector by 1992, establish the Pacific Coast Joint Venture under

the North American Waterfowl Management Plan to protect coastal habitats and establish a National Wildlife Habitat Network by 1992;

- Over the next five years, help identify, develop, and relay to farmers agricultural practices compatible with wildlife habitat preservation.

Historical Heritage

GOAL: To commemorate and protect historical heritage important to all Canadians.

INITIATIVES:

- Commemorate seven key historical themes currently under-represented in the National Historic Sites system by 1996; add eight more by the year 2000 to represent key resource development industries and settlements;

- Increase at the same time financial assistance to other governments and organizations for nationally important historic sites;

- Support new conservation, management, scientific and training measures over the next five years for historic artifacts, cultural resources and documents for which the federal government is responsible.

Section IV:
The Arctic
$100 Million

Preserving the Integrity of Our Northland

GOAL: To preserve and enhance the integrity, health, biodiversity and productivity of our Arctic ecosystems.

INITIATIVES:

• Within the coming weeks, release details of a five-year Arctic Environmental Strategy being developed in partnership with northern governments and which will be discussed with northern residents. The strategy will include:

Research on sources, sinks, pathways and trends of contaminants, assessment of pollution effects on the ecosystem and the risk to human health; development of strategies for the international control of persistent contaminant emissions; and work towards an Arctic Environmental Protection Strategy with other circumpolar nations;

Clean-up of all known hazardous wastes on northern Crown lands, clean-up of all hazardous wastes at abandoned military sites, clean-up of all abandoned DEW Line sites across the North and begin clean-up of non-hazardous wastes near communities. Waste management plans to involve northerners in these efforts will be developed;

To improve the monitoring and evaluation of water quality, in co-operation with territorial governments, establish a comprehensive network of stations to help analyze, predict and assess the effects of potential developments on northern ecosystems. The existing network of water quality monitoring stations in all major water basins will be expanded and modernized;

snow and sediment monitoring programs for the Mackenzie River Basin will be developed and implemented. Analytical and interpretation capabilities to support these programs will be increased;

To help northern communities meet economic and environmental objectives, support:

the development and use of new information bases incorporating scientific and traditional knowledge;

environmental education;

conservation and "ecotourism" training;

and technology development.

Section V: Global Environmental Security $575 million

GLOBAL WARMING

GOAL: To stabilize national emissions of carbon dioxide (CO_2) and other greenhouse gases at 1990 levels by the year 2000.

INITIATIVES.

- Seek bilateral agreements with provincial and territorial governments to formalize specific action programs within their jurisdictions on greenhouse gas emissions;

- Introduce a National Energy Efficiency and Alternative Energy Act providing authority to regulate minimum energy efficiency levels in equipment, energy use information on product labels and the collection of national energy use information;

- Develop new minimum energy efficiency standards over the next five years for appliances and equipment;

- Enhance, by 1992, the Energuide labelling program for home appliances and subsequently expand the program to other appliances;

- Begin immediate update and regionalization of the 1983 Federal Measures for Energy Conservation in New Buildings and promote their incorporation in building codes. Over the next five years, promote the R-2000 energy-efficiency standard in home construction and improve awareness of opportunities to improve energy efficiency for new and renovated buildings;

- Over the next five years, increase support for development and commercialization of promising energy-efficient building technologies such as better windows, lighting, heating and cooling systems;

- To improve energy efficiency in transportation, the Minister of Energy, Mines and Resources will initiate a further round of fuel efficiency targets for new vehicles, develop strategies with the provinces and municipalities to reduce CO_2 and other emissions from transportation sources, and develop education packages for fleet managers and drivers;

- Promote industry's commitment to improved energy efficiency over the next five years through such measures as the creation by the Minister of Energy, Mines and Resources of a National Advisory Council to strengthen co-operation and establish energy efficiency targets for each of Canada's industrial sectors. As well, the Minister will develop federal programs to train and certify energy efficiency managers in industrial firms who will help identify and develop technologies specific to each industry sector;

- Accelerate development and market penetration of alternative transportation fuels over the next five years through such efforts as increased

availability of alternative fuel vehicles, promotion of ethanol and methanol as automotive fuels and fuel feedstocks, and expansion of natural gas markets;

- Over the next five years, increase support for research and development of alternative energy sources, including photovoltaics, fuel cells, landfill gas recovery and passive solar energy; conduct cost-shared market assessments of non-fossil fuel energy sources; and increase research and development and demonstration of advanced energy systems;

- Challenge Canadians to take advantage of all opportunities to save on energy consumption, including reaching energy-saving agreements with major energy-using organizations;

- Issue annual reports to Parliament on progress towards energy efficiency objectives;

- Launch in 1991 a major public information campaign to help Canadians make more informed decisions and stress the importance of individual action;

- Launch in 1991 a community-participation program to plant 325 million trees over five years in rural areas, cities and towns nationwide to help absorb CO_2;

- Release in 1991 a discussion paper on the use of economic instruments to achieve environmental objectives, including an analysis of taxes and an emissions trading system to attain reductions in greenhouse gas emissions;

- Establish an inquiry into the environmental impacts of options for electricity generation;

- By 1994, adopt guidelines to ensure that potential climate changes are considered in major projects;

- By 1996, assess socio-economic implications of climate change for the Great Lakes/St. Lawrence River Basin, the Prairies and the MacKenzie Basin;

- By 1996, assess the policy changes that might be required to deal with rising sea levels;

- Accelerate climate change research with the goals of significant improvement by 1994 of our understanding of the rate of climate change and, by 1995, our understanding of the distribution of regional repercussions, through such efforts as more sophisticated climate modelling and monitoring, development of a network of private-sector and university labs, and active participation in international research programs;

- Begin annual reports on the state of Canada's climate in 1991;

- Install a network of climate change detection stations operated by volunteers in every Canadian climate zone by 1996;

- Create a national program for climate change-related ocean research by 1992;

- Pursue aggressively an International Framework Convention on Climate Change with appropriate binding protocols by 1992 for the worldwide reduction of greenhouse gas emissions, enhanced co-operation on climate change science, assistance to developing nations, and co-operation in the development and commercialization of new technologies.

Ozone Depletion

GOAL: Phase out use of CFCs by 1997; methyl chloroform and other major ozone-depleting substances by the year 2000.

INITIATIVES:

- Harmonize federal, provincial and local government CFC control programs by 1992;

- Establish a new federal program, in co-operation with the provinces, to promote conservation, recovery and recycling of CFCs, halons and other major ozone-depleting substances;

- Strengthen support of domestic and international efforts on ozone depletion through such efforts as:

  — Establishment by 1992 of an Arctic research and monitoring observatory;

  — Determination of the effects of ozone depletion on people in all parts of the country by bolstering the Canadian Ozone Monitoring Program by 1992;

  — Provision of ultraviolet radiation level warnings for major cities across Canada by 1993 to help the public guard against excessive exposure to direct sun; and,

  — By 1993, actively participate in joint research programs with the United States, Japan and Europe.

Acid Rain

GOAL: To cap acid rain-related emissions in Eastern Canada beyond 1994 through extended federal-provincial agreements and expand the control program to establish a national emission cap for the year 2000.

INITIATIVES:

- Extend through renegotiation in 1991 existing acid rain agreements with the seven easternmost provinces in order to cap permanently sulphur dioxide emissions at their reduced 1994 levels until the year 2000;

- Negotiate by 1994 agreements with all provinces to cap sulphur dioxide emissions at no more than 3.2 million tonnes by the year 2000;

- Provide regular progress reports on Canada's Acid Rain Control Program beginning in 1991;

- Begin immediately with the provinces to determine the feasibility of using emission trading as a means to control Canadian emissions in a more cost-effective manner;

- Conclude in the immediate future a Transboundary Air Quality Agreement with the United States to formalize each country's commitments to controlling acid rain and to lay the groundwork for future bilateral control programs on other transboundary pollution programs such as urban smog and airborne toxics;

- Press for renegotiation and strengthening by 1992 the Helsinki Protocol on the transboundary flow of sulphur dioxide;

- Over the next five years, determine the rate and extent of lake and river recovery from acid rain damage;

- Report on the causes of forest decline by 1994 and on the human health effects of acid rain-related emissions by 1996 to help determine the need for further emission control actions.

International Progress On The Environment

GOAL: To accelerate global co-operation, understanding and progress on environmental issues.

INITIATIVES:

- Increase funding over the next five years for international environmental organizations,

including the United Nations Environment Programme, the World Meteorological Organization, the International Union for Conservation of Nature and Natural Resources, the UNESCO World Heritage Committee and the International Maritime Organization;

- Establish in 1991 a national secretariat to assist the participation of Canadians at the 1992 United Nations Conference on Environment and Development;

- Provide support in 1991 for the young Canadians engaged by the United Nations to organize international youth participation in the 1992 Conference;

- Undertake demonstration projects over the next five years in partnership with domestic and international partners to transfer Canadian expertise to other countries in such areas as climate change, forest management and biodiversity;

- Provide core funding with the Manitoba Government to the International Institute for Sustainable Development in addition to the $5 million federal commitment in start-up funds.

- Provide sponsorship of the Globe '92 environmental conference and technology trade show in Vancouver in 1992 and each two years thereafter;

- During the next five years, pursue strengthened co-operation and possible new institutional arrangements with Mexico and the United States on long-range air pollution, toxic chemicals and migratory birds and animals.

Section VI: Decision-Making $500 Million

Partnerships

GOAL: To strengthen existing environmental partnerships and build new ones.

INITIATIVES:

- During the next five years, extend assistance to Indian communities for the development of action plans to respond to environmental emergencies, undertake environmental assessments, improve environmental standards on reserves and participate in provincial environmental assessment and regulatory processes;

- Extend support for the creation of a new consultation mechanism for native people, training, and the development of an inventory of on-reserve environmental problems;

- Increase annual financial support for the Canadian Environmental Network as well as for smaller, regionally-based non-governmental environment groups, beginning in 1991;

- Establish annual conferences to consult business and labour representatives on environmental issues beginning in 1991;

- Provide funding to help environmental and other non-government organizations organize multi-stakeholder conferences on environment-related subjects beginning in 1991;

- Facilitate personnel exchanges between Environment Canada and environmental and other non-government organizations beginning in 1991;

- Extend the life of the Environmental Partners Fund by two years to 1996 and, beginning in April 1991, expand the eligibility criteria to include non-formal environmental education initiatives;

- Provide additional funding for the federal Environmental Choice product labelling program to increase marketing efforts;

- Expand the Canadian Environment Week program to promote a stronger environmental vision across Canada;

- Establish in 1991 a Canadian Youth Advisory Council on Environment and Development to directly advise the Minister of the Environment on programs geared to young people;

- Organize, through a new Canadian Youth Secretariat on Environment and Development (to be established within the Canadian Youth Foundation), a National Youth Conference in 1991 and an International Youth Forum in 1992;

- Develop improved public consultation processes for the ongoing development and implementation of Government policies and programs.

Environmental Information

GOAL: To provide timely, accurate and accessible environmental information to enable Canadians to make environmentally sensitive decisions.

INITIATIVES:

- Release in 1991 the second national State of the Environment Report;

- Provide Parliament with an annual State of the Environment Policy Statement beginning in 1992;

- By 1993, establish a long-term State of the Environment monitoring and assessment capability;

- Extend our traditional national accounts (for example, Gross National Product) over the next five years to incorporate environmental components; implement pilot accounts for two natural resources over the next 18 months and begin consultations with potential users; by 1993, provide a draft environmental accounting framework and, by 1996, begin regular publication of the new environmental components;

- By mid-1991, develop a preliminary set of national environmental indicators and begin stakeholder consultations;

- By 1993, develop and release on a regular basis a comprehensive set of indicators that will help gauge Canada's environmental condition;

- By 1994, establish computer services and a national network to support environmental indicator development, State of the Environment reporting and environmental forecasting;

- By 1994, following stakeholder consultations, establish a National State of the Environment Reporting Organization.

Environmental Citizenship

GOAL: To develop an environmentally literate society; equip citizens with the knowledge, skills and values necessary for action.

INITIATIVES:

- Beginning in 1991, establish the Canadian Environmental Citizenship Program, to promote public awareness and participation, develop learning materials, facilitate the exchange of learning resources nationally and internationally, develop action and training plans for specific audiences and support partnership activities.

Supporting New Science

GOAL: To strengthen the nation's environmental science and technology with a special emphasis on understanding regional ecosystems.

INITIATIVES:

- Increase financial support for the next five years for the Canadian Global Climate Change Program, which promotes public awareness and co-ordinates nation-wide research under the auspices of the Royal Society of Canada;

- In 1991, establish new university chairs in environmental science; in 1992, establish a full slate of university scholarships and grants;

- Improve federal research facilities and equipment and add scientific staff over the next five years;

- In 1991, augment the Technology Development Program to provide technology transfer services to firms;

- In 1991, begin establishment of a federal-provincial Environmental Technology Network;

- Launch in 1991 the Environmental Technology Commercialization Program to provide up to 50% federal funding for technology demonstration projects with the private sector;

- Launch in 1991 an Environmental Innovation Program to encourage research and development proposals from outside the federal government.

Legislative, Regulatory and Market Tools For Change

GOAL: The balanced use of strong and effective environmental laws, with market-based approaches for environmental protection.

INITIATIVES:

- Over the next five years, strengthen federal inspection, information exchange and investigation programs to better enforce environmental regulations: improve co-operation with the provinces to avoid duplication; recruit native people for government enforcement programs; institute special additional measures to enforce the *Migratory Birds Convention Act* and the proposed wild Plant and Animal Protection Act; and improve law enforcement capabilities in National Parks, including the establishment of regional intelligence and investigation units by 1993;

- In 1991, establish a program to support practical research into the use of economic instruments to address Canada's major environmental problems, including support for independent academic research, an academic research exchange network; contributions to independent research and policy institutes;

- In the spring of 1991, release a public discussion paper on the use of economic instruments in environmental protection.

Section VII: Starting In Our Own House $275 Million

GOAL: To ensure that all of the federal government's operations meet or exceed national targets and schedules.

INITIATIVES:

- Beginning in 1991, provide funding to ensure all federal departments and agencies fully implement the reformed federal environmental assessment and review process;

- Establish in 1991 a Participant Funding Program to facilitate stakeholder participation in environmental assessment panel reviews and mediations;

- Begin a comprehensive review of the environmental implications of existing federal statutes, policies, programs and regulations and propose modifications as necessary, starting in early 1991, and establish these reviews as an ongoing process;

- In 1991, develop and adopt a comprehensive Code of Environmental Stewardship covering all areas of federal operations and activities. The Code will be complemented by a list of targets on issues ranging from waste generation to contaminated sites clean-up and emission standards, establishment of an Office of Environmental Stewardship and measures to ensure that federal purchasing policies and practices integrate environmental considerations. Implementation of the Code will ensure that the activities and operations of the federal government meet or exceed the standards and practices it is recommending for others;

- In co-operation with the Office of the Comptroller General, implement policies and procedures for environmental auditing for federal departments and agencies, beginning in 1992.

Section VIII:
Emergency Preparedness
$175 Million

Environmental Emergencies

GOAL: To respond quickly and effectively to threats posed by pollution emergencies caused by human activity and naturally-occurring environmental emergencies.

INITIATIVES:

- Develop and define by 1993 the role of Canada's Armed Forces in helping civil authorities respond to environmental emergencies;

- Over the next five years, improve highest priority radar and vessel traffic control facilities, electronic charting for tankers, inspection of vessels and aerial surveillance. Increase onboard inspections of foreign-flag vessels by the end of 1991;

- Begin consultations with the marine industry in 1991 on the phase-in of double hull vessels for petroleum products and chemicals;

- Re-assess compensation levels for Canadians affected by marine pollution accidents and compensation coverage for the Arctic, including the potential uses of the existing Ship-Source Oil Pollution Fund and other funding mechanisms;

- Improve over the next five years marine spill contingency planning, clean-up equipment, training programs and research and development into spill response techniques and technologies;

- Promote co-operative measures to prevent and respond to non-marine spills, including the development of regulations and guidelines, training materials and public education;

- Improve the federal government's preparedness through better planning, training and testing. By the end of 1993, better trained and equipped response crews will be in place across Canada;

- Increase research, in co-operation with the private sector and universities, into the properties, behaviour and repercussions of oil and chemical spills, and introduce guidelines for spill-treating agents by the end of 1994;

- Provide earlier detection, better prediction and more timely warnings of severe weather events and major pollution emergencies;

- Install four Doppler radar facilities by the end of 1996 and upgrade emergency communications capabilities, including, by the end of 1994, a national television warning capability;

- Expand iceberg surveillance and, by 1994, establish automated local weather observation networks in priority areas to provide such information as water levels in streams above flood-prone urban centres.

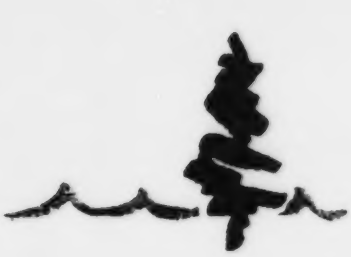

LE PLAN VERT DU CANADA

RÉSUMÉ DES OBJECTIFS ET DES INITIATIVES CLÉS

Gouvernement du Canada
Government of Canada

Conception graphique
Hewson, Bridge and Smith Ltd.

Imprimé par
les Services d'imprimerie du
Groupe Communication Canada

This publication is also available in English under the title *Canada's Green Plan: Summary of Goals and Key Initiatives*

©Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1990

N° de cat. En21-96/1990F

ISBN 0-662-96503-5

RÉSUMÉ DES OBJECTIFS ET DES INITIATIVES CLÉS

Le Plan vert du Canada pour un environnement sain renferme plus de 100 initiatives fondées sur la science et corroborées par voie de consultation publique. Le présent document résume les objectifs et les initiatives clés du *Plan vert*.

Section I : L'assainissement de l'eau, de l'air et des sols — 850 millions de dollars

L'environnement et la santé

L'OBJECTIF : Faire en sorte que les citoyens d'aujourd'hui et de demain puissent jouir d'un air pur, d'une eau propre et de sols non contaminés, éléments essentiels au maintien de la santé et à la préservation de l'environnement.

LES INITIATIVES

• Le ministre de la Santé et du Bien-être social publiera, en 1991, un Plan d'action sur l'environnement et la santé comprenant des mesures détaillées nécessaires pour déceler et résoudre les problèmes de santé liés à l'environnement. Ce plan d'action comportera :

- Une loi sur l'eau potable.
- De nouveaux programmes visant à évaluer les effets des contaminants atmosphériques et du changement climatique sur la santé.
- De nouveaux programmes d'évaluation et de surveillance des effets des déchets sur la santé; l'élaboration de directives et de matériel d'information visant à accroître la compréhension des problèmes par le public.

• La réalisation d'études détaillées, en collaboration avec les autochtones, sur les dangers que posent pour la santé les contaminants présents dans la

région des Grands Lacs et l'élaboration de nouvelles mesures visant à protéger leur santé.

- De nouvelles mesures visant à protéger les habitants du Grand Nord contre les dangers pour la santé posés par les contaminants présents dans leurs aliments.

- Un nouveau programme visant à améliorer la capacité du gouvernement de rassembler, d'analyser et d'organiser des données sur la santé et l'environnement. En collaboration avec les provinces et Statistique Canada, un registre facilitant l'établissement de corrélations entre les problèmes de santé et les zones fortement contaminées (« points chauds ») sera établi.

- Un programme pour évaluer et surveiller les effets de la radiation sur la santé.

- Un programme national d'information et de sensibilisation concernant la santé et l'environnement.

- La création d'un bureau national central d'information sur la santé et l'environnement.

Les mesures permanentes visant à protéger et à épurer les eaux

L'OBJECTIF : Protéger et améliorer la qualité de l'eau et en assurer une utilisation rationnelle et efficace.

LES INITIATIVES

- Élaborer de nouvelles directives et de nouveaux codes de pratique qui aideront les autorités locales à améliorer les eaux souterraines, au cours des cinq prochaines années.

- Accélérer les travaux d'installation de réseaux d'approvisionnement en eau et d'égout dans les réserves amérindiennes, au cours des cinq prochaines années.

- Entreprendre, en 1991, l'élaboration d'un plan d'action pour le fleuve Fraser et le Burrard Inlet, en Colombie-Britannique, en collaboration avec les

autorités locales et provinciales. Ce plan d'action visera à doubler la population de poissons du Fraser, grâce à la reconstitution des stocks, à la protection et à la capacité accrue des habitats. Il comprendra également le renforcement des mesures de conformité à la loi et d'application de la loi, ainsi qu'un mécanisme de coordination pour les mesures multilatérales.

- Élaborer, au cours des cinq prochaines années, en collaboration avec les autorités locales et provinciales, des plans d'action de redressement visant à restaurer les zones fortement contaminées de la région de l'Atlantique.

- Entreprendre, au cours des prochaines semaines, l'élaboration avec les États-Unis, d'un plan d'action bilatéral de vaste portée visant à prévenir la pollution dans le bassin des Grands Lacs et du Saint-Laurent, notamment des projets de démonstration technologique et d'éducation communautaire.

- D'ici 1992, établir un centre de prévention de la pollution dans les Grands Lacs qui servirait de point central pour la recherche et la diffusion de l'information; il serait relié au Centre canadien des eaux intérieures (Burlington), à l'université McMaster (Hamilton) et au Centre Saint-Laurent (Montréal).

- Entreprendre, au cours des prochains mois, une étude d'impact environnemental de trois ans sur les effets cumulatifs des aménagements actuels et proposés dans le bassin de la rivière Athabasca.

- Proposer immédiatement, au Manitoba et à la Saskatchewan, la réalisation d'une étude portant sur l'utilisation de l'eau, les sources et les effets des polluants, la conservation des sols et les habitats fauniques dans les bassins des rivières Rouge et Assiniboine.

- Parrainer une conférence nationale sur la conservation de l'eau.

- Mettre en vigueur immédiatement un plan d'action quinquennal sur l'immersion de déchets en

mer visant à améliorer les règlements concernant l'interdiction d'immerger des déchets industriels en mer et à mieux contrôler l'élimination en mer des produits de dragage, de même qu'à accroître la surveillance et à mettre sur pied un programme national de recherche et d'information visant à réduire le déversement en mer de plastiques et d'autres débris persistants.

• Publier, en 1991, un document de travail sur la création d'une nouvelle loi canadienne sur les océans visant à mieux protéger le milieu marin et à créer des zones protégées.

L'élimination des substances toxiques

L'OBJECTIF : Éliminer virtuellement tout rejet de substances toxiques rémanentes dans l'environnement.

LES INITIATIVES

• Entreprendre dès maintenant l'élaboration d'un plan d'action réglementaire national comprenant les mesures suivantes :

- D'ici 1994, procéder à l'évaluation des 44 substances de la Liste des substances d'intérêt prioritaire établie en vertu de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* (LCPE). Créer un comité multilatéral chargé d'examiner la liste et de recommander l'ajout d'autres substances. La liste révisée sera publiée en 1994 et tous les trois ans par la suite. Le nouvel objectif est de terminer l'évaluation des 100 substances d'intérêt prioritaire d'ici l'an 2000.
- Terminer et échanger, avec d'autres pays, l'évaluation, d'ici 1994, de 150 produits chimiques fabriqués en grande quantité et, d'ici l'an 2000, de 1 500 de ces substances.
- Adopter, au cours des cinq prochaines années, de nouveaux règlements pour le contrôle des effluents, des déchets et des émissions toxiques des principaux secteurs

industriels. Les nouveaux règlements en vertu de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* sur les émissions de dioxines et de furanes produites par les usines de pâtes et papiers, ainsi que les modifications apportées à la *Loi sur les pêches* en vue de limiter les rejets d'autres effluents de l'industrie des pâtes et papiers, seront rendus publics en 1991, et entreront en vigueur d'ici 1994. Il y aura également, d'ici 1994, publication de rapports sur les options en matière de contrôle des substances toxiques d'intérêt prioritaire contenues dans les émissions produites par les secteurs industriels les plus importants à cet égard : les fonderies, les raffineries de pétrole, les usines de produits chimiques, les centrales hydroélectriques, l'industrie du traitement des surfaces métalliques, les secteurs du textile, les mines de métaux, les usines de transformation des métaux et les aciéries. Tous les règlements et autres mécanismes de contrôle seront révisés et remis à jour tous les cinq ans.

- Mettre sur pied, au cours des cinq prochaines années, une base de données nationale sur les polluants dangereux provenant de l'industrie et du transport. Les exigences relatives à la production de rapports par l'industrie seront établies d'ici 1992; les premiers rapports commenceront à être publiés en 1994.
- Établir, d'ici 1996, une nouvelle base de données sur les concentrations de contaminants dans les principaux stocks de poisson et sur l'état de ces peuplements de poisson dans les grands lieux de pêche sportive et de subsistance.
- Créer, d'ici 1992, un réseau national de toxicologie dans les universités afin de faciliter l'échange d'informations et de ressources reliées à la toxicologie.

– Mettre en place, d'ici cinq ans, un régime réglementaire pour l'industrie de la biotechnologie comportant des normes et des codes de pratique nationaux en matière de gestion des déchets biogénétiques et visant à empêcher la libération accidentelle ou délibérée d'organismes manipulés génétiquement. D'ici 1992, établir des règlements, en vertu de la LCPE, exigeant que tous les nouveaux produits biotechnologiques soient déclarés avant d'être mis sur le marché et commercialisés.

La réduction du smog

L'OBJECTIF : La réduction dans tout le Canada de la concentration d'ozone troposphérique (smog) en deçà du seuil de nocivité pour les groupes les plus vulnérables de la population canadienne.

LES INITIATIVES

• Conformément à la stratégie nationale visant à réduire jusqu'à 40 p. 100 les émissions à l'origine du smog dans les régions où ce problème existe, entreprendre la négociation d'ententes avec les provinces, en 1991, afin d'établir, pour l'an 2000, les objectifs provisoires d'émission de polluants qui causent le smog ainsi que les mesures que chacun des gouvernements doit prendre.

• D'ici 1993, émettre des avis aux automobilistes des grands centres urbains de la Colombie-Britannique, du sud de l'Ontario, du Québec et des Maritimes pour les inciter à utiliser le transport en commun les jours où les émissions dépassent les limites admissibles.

• Mettre en place, d'ici 1994, des normes générales d'émission plus sévères pour les nouveaux véhicules.

• D'ici 1995, mener à bonne fin les consultations portant sur les objectifs ultimes d'émission, ainsi que sur les mesures nécessaires pour atteindre les objectifs de qualité de l'air dans tout le Canada, et

modifier en conséquence les ententes fédérales-provinciales.

• D'ici 1992, déterminer l'ampleur de l'utilisation des échanges d'émission en tant que partie intégrante du programme de lutte contre le smog dans les centres urbains les plus touchés et, d'ici 1993, prévoir des programmes d'échanges d'émission là où ils peuvent être mis en place, compte tenu des ententes fédérales-provinciales.

• Mettre au point de nouveaux modèles scientifiques de la qualité de l'air, d'ici 1994.

• D'ici 1995, établir un réseau national de surveillance capable d'évaluer les réductions du smog, ainsi que la part de responsabilité des États-Unis dans le problème du smog au Canada.

• D'ici 1995, déterminer les objectifs de réduction des émissions américaines nécessaires pour prévenir la pollution transfrontalière due au smog.

• Collaborer avec la Commission économique pour l'Europe en vue de faire adopter un protocole international sur les polluants qui causent le smog.

La réduction des déchets

L'OBJECTIF : La réduction de 50 p. 100 de la production de déchets au Canada d'ici l'an 2000.

LES INITIATIVES

• Établir, d'ici 1993, des normes et des règlements nationaux destinés à réduire les déchets d'emballage.

• Mettre en place, d'ici 1994, des normes, des codes, des politiques et des règlements nationaux destinés à réduire, à réutiliser et à recycler d'autres types de déchets.

• Augmenter, au cours des cinq prochaines années, l'appui aux nouvelles technologies de réduction, de recyclage et de réutilisation des déchets.

- D'ici l'an 2000, réduire de 50 p. 100 le volume des déchets du gouvernement fédéral.

- Élargir le programme de la Bourse nationale des déchets pour qu'il devienne autosuffisant d'ici l'an 2000.

- Créer un Bureau de la gestion des déchets pour coordonner les programmes fédéraux.

- Mettre sur pied, d'ici 1992, un système informatisé de repérage pour surveiller le mouvement des déchets dangereux qui entrent au Canada ou qui en sortent.

- D'ici 1996, détruire tous les BPC relevant de la compétence du gouvernement fédéral et installer des incinérateurs mobiles dans la région de l'Atlantique, au Québec et en Ontario.

- D'ici 1996, terminer, avec la collaboration des provinces, l'élaboration de règlements et de directives portant sur la saine gestion des déchets dangereux, y compris la réduction, la réutilisation, la récupération, le recyclage, le transport, l'entreposage et l'élimination.

- Au cours des cinq prochaines années, augmenter l'appui aux nouvelles technologies permettant de détruire, d'éliminer, de recycler et de réutiliser les déchets dangereux.

- Conclure les ententes fédérales-provinciales destinées à la mise en œuvre du programme national de 250 millions de dollars pour la dépollution des lieux contaminés, en 1991.

- D'ici 1995, dépolluer 30 dépotoirs de déchets dangereux contaminés à risque élevé et appuyer les nouvelles technologies requises.

- En 1991, émettre des règlements destinés à la mise en œuvre des clauses de la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontaliers de déchets dangereux et de leur élimination.

Section II : Les ressources renouvelables — 350 millions de dollars

Le développement forestier durable

L'OBJECTIF : La gestion des forêts canadiennes doit se faire en fonction du développement durable plutôt qu'en fonction de la production soutenue.

LES INITIATIVES

- Au cours des cinq prochaines années, en collaboration avec les provinces et l'industrie, créer jusqu'à huit modèles viables de développement forestier durable.

- Au cours des cinq prochaines années, appuyer davantage la recherche et la mise au point de produits forestiers améliorés et de meilleurs procédés de fabrication.

- En 1991, présenter au Parlement le premier rapport canadien sur l'état des forêts canadiennes, en vue de mieux évaluer les progrès réalisés dans la gestion de nos forêts et l'accroissement de la valeur des forêts canadiennes.

- Au cours des cinq prochaines années, mettre sur pied un programme destiné à favoriser l'établissement et le maintien d'une base de données nationale et générale en foresterie, couvrant des domaines comme l'exploitation et le reboisement.

- Au cours des cinq prochaines années, créer une banque nationale de semences et de gènes forestiers.

- Au cours des cinq prochaines années, rechercher la coopération des gouvernements provinciaux pour mettre sur pied un réseau national de réserves forestières écologiques.

- Au cours des cinq prochaines années, accélérer la mise au point et le transfert d'instruments de gestion informatisés à l'intention des gestionnaires forestiers.

• Ajuster le programme scientifique de Forêts Canada de façon à fournir un aperçu dans des domaines comme le changement climatique, la diversité biologique, les pluies acides et la gestion des incendies de forêt.

Un environnement durable en agriculture

L'OBJECTIF : Conserver et mettre en valeur les ressources naturelles exploitées ou modifiées par le secteur agro-alimentaire, tout en assurant l'intégration des facteurs écologiques, économiques et sociaux.

LES INITIATIVES

• Au cours des cinq prochaines années, promouvoir la conservation des sols en élargissant le Programme national de conservation des sols, en établissant une couverture permanente sur les terres fragiles écologiquement, en installant des brise-vent, en augmentant la recherche sur les méthodes de production propices à la conservation des sols et en créant un nouveau centre de conservation des sols dans l'est du Canada.

• Au cours des cinq prochaines années, accroître l'appui à la recherche portant sur la qualité de l'eau et les programmes d'amélioration afin de réduire la pollution de l'eau par les pesticides, les substances nutritives provenant des fertilisants, du fumier et d'autres déchets; prolonger les activités en vertu du Programme du milieu pédologique et aquatique dans le sud-ouest de l'Ontario et entreprendre des initiatives semblables pour d'autres bassins; augmenter l'aide financière et technique pour résoudre les problèmes de pollution reliés à l'agriculture; installer des réseaux plus stables d'approvisionnement en eau et de distribution d'eau et améliorer l'information destinée aux agriculteurs concernant l'utilisation efficace de l'eau.

• Au cours des cinq prochaines années, augmenter l'aide aux programmes visant à préserver et à améliorer les ressources génétiques végétales et animales

au Canada, ainsi que les programmes de recherche portant sur la gestion intégrée de la lutte antiparasitaire et sur les autres méthodes de lutte contre les ravageurs.

• Au cours des cinq prochaines années, poursuivre les activités qui, en plus d'encourager la conservation des sols, limitent les émissions des gaz à effet de serre.

• En 1991, publier un rapport final portant sur la révision du processus réglementaire régissant les pesticides.

La durabilité des pêches

L'OBJECTIF : La durabilité des ressources halieutiques.

LES INITIATIVES

• Modifier, en 1991, la *Loi sur les pêches* pour augmenter considérablement les amendes imposées pour toute infraction aux règlements canadiens sur la pêche et l'habitat du poisson, ainsi que les pouvoirs d'application des agents des pêches.

• Assurer la mise en vigueur, en 1991, de la politique touchant la mise en application des dispositions de la *Loi sur les pêches* concernant l'habitat du poisson.

• Améliorer la protection de l'habitat, au cours des cinq prochaines années, en prenant toutes les mesures juridiques et administratives nécessaires, en collaboration avec les provinces, de façon à obtenir une application plus uniforme de la *Loi sur les pêches*.

• Élargir, au cours des cinq prochaines années, le champ des évaluations scientifiques, de la surveillance et des recherches sur les substances toxiques et leurs effets sur le poisson et son habitat.

• D'ici 1993, exiger le remplacement des habitats de poisson endommagés par les activités de développement.

• Au cours des cinq prochaines années, mettre en place un système de quotas individuels transférables pour les diverses pêches, en vue de rendre les décisions d'investissement plus rationnelles et de réduire les pressions sur le secteur des pêches.

• Au cours des cinq prochaines années, instaurer des pratiques de gestion des pêches plus durables, telles que l'utilisation d'engins plus sélectifs et moins dommageables pour l'environnement.

• En 1991, élaborer un plan d'action pour mettre en œuvre la Politique fédérale sur la pêche sportive.

• Prendre toutes les mesures supplémentaires nécessaires pour éliminer, à l'échelle internationale, la pêche aux filets dérivants à grande échelle, y compris la collaboration en matière de surveillance des filets dérivants et l'application des accords internationaux; faciliter la mise au point de méthodes et de technologies de pêche de remplacement et poursuivre les quatre objectifs ci-dessous, dans le cadre des discussions internationales devant servir à la préparation de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement : une stratégie internationale sur la durabilité des pêches, un cadre international pour la réduction des sources terrestres de pollution océanique, le renforcement des clauses de la Convention de Londres sur l'immersion des déchets en mer et un système mondial d'observation des océans.

Section III : Les espèces et les espaces exceptionnels — 175 millions de dollars

La protection des aires écologiques uniques

L'OBJECTIF : Mettre en réserve 12 p. 100 de la superficie du Canada.

LES INITIATIVES

• Créer au moins cinq nouveaux parcs nationaux d'ici 1996.

• Négocier des ententes pour les 13 autres parcs nécessaires au parachèvement du réseau des parcs terrestres d'ici l'an 2000.

• Créer trois nouveaux parcs marins nationaux d'ici 1996, y compris les parcs de South Moresby/Gwaii Haanas et du Saguenay.

• Créer trois autres parcs marins nationaux d'ici l'an 2000.

• Au cours des cinq prochaines années, fournir de l'aide supplémentaire aux provinces et aux territoires, membres du réseau des rivières du patrimoine canadien, pour effectuer des études, dresser des plans, évaluer les ressources et surveiller les cours d'eau désignés.

• Au cours des cinq prochaines années, mieux protéger le patrimoine naturel du Canada, grâce à l'adoption de mesures de protection contre les incendies de forêt dans le réseau des parcs nationaux.

• En 1991, adopter la politique fédérale de conservation des terres humides dont les éléments comprennent la création d'un réseau de terres humides protégées d'importance nationale, la protection des terres uligineuses situées sur les territoires fédéraux et la conservation des terres humides, comme objectif fondamental de toute décision fédérale relative à l'utilisation du territoire.

La protection de la faune

L'OBJECTIF : Maintenir et améliorer la santé et la diversité de nos espèces animales et végétales sauvages.

LES INITIATIVES

• Renforcer les programmes fédéraux de recherche sur la faune par l'adoption de mesures, notamment l'établissement d'un réseau coopératif de recherche en écologie faunique dans les universités canadiennes, d'ici 1992, la création d'un réseau coopératif de recherche en pathologie faunique dans les

collèges de médecine vétérinaire et la construction de nouveaux laboratoires pour appuyer la recherche en toxicologie et mesurer les contaminants à l'état de traces dans les populations fauniques.

• Terminer les plans de rétablissement de 11 espèces d'oiseaux migrateurs en péril et amorcer leur mise en œuvre d'ici 1992.

• Renouveler, d'ici 1992, la contribution du Canada au Fonds de rétablissement des espèces canadiennes en péril, en coopération avec le Fonds mondial pour la nature.

• Au cours des cinq prochaines années, accroître la participation des universités et des organismes écologiques non gouvernementaux aux efforts de recherche et de rétablissement consacrés aux espèces menacées ou en danger de disparition.

• D'ici 1993, mettre en œuvre une politique fédérale pour les programmes de rétablissement de toutes les espèces menacées ou en danger de disparition sur les territoires de compétence fédérale, ainsi que rendre accessible aux processus d'évaluation environnementale du gouvernement fédéral toute l'information nécessaire sur les espèces menacées.

• Pour augmenter les populations d'espèces non menacées, renforcer le réseau de coordonnateurs d'application de la *Loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs* d'ici 1992; élaborer des programmes coopératifs de gestion de la faune partout au Canada, en commençant, en 1992, par les collectivités autochtones du nord de l'Ontario; mettre en place, d'ici 1994, un mécanisme intégré d'études portant sur les oiseaux migrateurs non considérés comme gibier, en collaboration avec un réseau de bénévoles.

• En 1991, déposer une loi sur la protection d'espèces animales ou végétales sauvages de manière à resserrer les contrôles fédéraux sur les importations, les exportations et le transport interprovincial des animaux et des plantes sauvages, à

renforcer les amendes pour le braconnage et le commerce illégal d'animaux sauvages indigènes et exotiques et à améliorer les mécanismes d'application.

- Pour favoriser le partenariat au Canada afin de conserver les habitats fauniques, mettre en œuvre d'ici 1992, un programme intégré de conservation de la faune et des forêts, de concert avec d'autres gouvernements et le secteur privé; créer une coentreprise sur la côte du Pacifique en vertu du Plan nord-américain de gestion de la sauvagine en vue de protéger les habitats côtiers et, d'ici 1992, créer un réseau national d'habitats fauniques.

Le patrimoine historique

L'OBJECTIF : Commémorer et protéger le patrimoine historique d'importance nationale.

LES INITIATIVES

- D'ici 1996, commémorer sept grands thèmes historiques actuellement sous-représentés dans le réseau national des lieux historiques; en créer huit autres, d'ici l'an 2000, pour représenter les grandes industries de mise en valeur des ressources et les établissements humains voués à l'exploitation des ressources.

- Accroître entre-temps l'aide financière accordée aux autres gouvernements et organisations en ce qui a trait aux lieux historiques d'importance nationale.

- Au cours des cinq prochaines années, appuyer de nouvelles mesures dans les domaines de la conservation, de la gestion, des sciences et de la formation en ce qui a trait aux objets historiques façonnés, aux ressources culturelles et aux documents qui appartiennent au gouvernement fédéral.

Section IV : L'Arctique
— 100 millions de dollars

La préservation de l'intégrité du Grand Nord canadien

L'OBJECTIF : Préserver et améliorer l'intégrité, la salubrité, la diversité biologique et la productivité des écosystèmes de l'Arctique.

LES INITIATIVES

• Au cours des prochaines semaines, communiquer les détails d'une stratégie quinquennale de l'environnement arctique élaborée en collaboration avec les gouvernements et les populations du Grand Nord. La stratégie comprendra les éléments suivants :

- La recherche sur les sources, les puits, la circulation et l'évolution des contaminants, l'évaluation de leurs effets sur l'écosystème et la santé; l'élaboration de stratégies pour le contrôle international des émissions de contaminants rémanents; et l'élaboration d'une stratégie de protection de l'environnement arctique avec d'autres pays circumpolaires.
- L'assainissement de tous les dépôts connus de déchets dangereux sur les terres fédérales dans le Nord, le nettoyage de toutes les stations abandonnées de la ligne DEW dans le Nord et l'enlèvement des déchets non dangereux à proximité des localités. Des plans de gestion des déchets visant à encourager la participation des habitants du Nord seront élaborés.
- Pour améliorer la surveillance et l'évaluation de la qualité de l'eau, en coopération avec les gouvernements territoriaux, établir un réseau complet de stations pour aider à analyser, à prévoir et à évaluer les répercussions éventuelles du développement sur les écosystèmes du Grand Nord. L'actuel réseau de stations de surveillance de la qualité de l'eau dans les

principaux bassins hydrographiques sera agrandi et modernisé; des programmes de surveillance de la neige et des sédiments du bassin du Mackenzie seront élaborés et mis en œuvre. Les services d'analyse et d'interprétation à l'appui de ces programmes seront accrus.

- Pour aider les collectivités du Nord à atteindre leurs objectifs économiques et écologiques, appuyer la création et l'utilisation de nouvelles bases d'information intégrant des données scientifiques et traditionnelles, l'éducation environnementale, la formation dans le domaine de la conservation et de l'« écotourisme », ainsi que la mise au point de technologies.

Section V : La sécurité de l'environnement mondial — 575 millions de dollars

Le réchauffement de la planète

L'OBJECTIF : Stabiliser, d'ici l'an 2000, les émissions nationales de dioxyde de carbone (CO_2) et des autres gaz à effet de serre aux niveaux de 1990.

LES INITIATIVES

- Tenter de négocier avec les gouvernements provinciaux et territoriaux des ententes bilatérales visant à officialiser, dans les domaines de compétence de ces derniers, des programmes d'action précis sur les émissions de gaz à effet de serre.

- Promulguer une loi sur l'efficacité énergétique et sur les énergies de remplacement qui réglementera les niveaux de rendement énergétique des équipements, l'étiquetage des produits et la compilation de statistiques sur la consommation d'énergie et facilitera la cueillette d'informations sur l'utilisation de l'énergie à l'échelle nationale.

• Établir, dans les cinq prochaines années, de nouvelles normes minimales de rendement des appareils et des équipements.

• Améliorer, d'ici 1992, le programme d'étiquetage Énerguide destiné aux appareils électroménagers, puis l'étendre à d'autres appareils.

• Mettre à jour immédiatement et régionaliser les Mesures fédérales de 1983 sur l'économie d'énergie dans les nouveaux bâtiments et favoriser leur intégration aux codes du bâtiment. Au cours des cinq prochaines années, préconiser la norme R-2000 dans la construction résidentielle et sensibiliser les gens davantage aux possibilités d'accroître le rendement énergétique des bâtiments neufs ou rénovés.

• Au cours des cinq prochaines années, améliorer la mise au point et la commercialisation de techniques prometteuses pour les bâtiments à rendement énergétique élevé, par exemple le perfectionnement des fenêtres, des systèmes d'éclairage, du chauffage et de la climatisation.

• Pour améliorer le rendement énergétique dans le secteur des transports, au cours des cinq prochaines années, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources va établir de nouvelles normes de consommation de carburant pour les véhicules neufs, élaborer, avec les provinces et les municipalités, des stratégies visant à réduire les émissions de CO_2 et autres attribuables aux moyens de transport et préparer de la documentation éducative à l'intention des conducteurs et des gestionnaires de parcs automobiles.

• Inciter l'industrie à améliorer son rendement énergétique au cours des cinq prochaines années, grâce à des mesures telles que la création par le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources d'un conseil consultatif national pour favoriser la collaboration entre l'industrie et le secteur public, ainsi que pour fixer des objectifs de rendement énergétique pour chaque secteur de l'industrie canadienne. Le ministère élaborera en outre des programmes fédéraux de formation et

d'accréditation des gestionnaires responsables du rendement énergétique dans les entreprises, ainsi que pour trouver et mettre au point des technologies propres à chaque secteur industriel.

- Accélérer, au cours des cinq prochaines années, la mise au point de carburants de remplacement pour le transport, ainsi que leur pénétration du marché, grâce à une plus grande disponibilité de véhicules fonctionnant aux carburants de remplacement, à la promotion de l'éthanol et du méthanol comme carburants et additifs, ainsi qu'à l'expansion du marché du gaz naturel.

- Au cours des cinq prochaines années, intensifier la recherche et le développement de sources d'énergie de remplacement, notamment l'énergie photovoltaïque, les piles à combustible, la récupération du gaz des décharges et l'énergie solaire passive; effectuer des études de marché à frais partagés sur des sources d'énergie non fossiles et intensifier la R & D et la démonstration de systèmes énergétiques de pointe.

- Mettre les Canadiens au défi de saisir toutes les occasions de réduire leur consommation d'énergie dont des ententes avec les principales organisations consommatrices d'énergie.

- Présenter chaque année au Parlement un rapport sur les progrès réalisés dans la poursuite des objectifs de rendement énergétique.

- Lancer, en 1991, une grande campagne d'information du public pour souligner l'importance des mesures individuelles et pour permettre aux Canadiens de prendre des décisions plus éclairées.

- Mettre sur pied, en 1991, un programme de reboisement communautaire dans le cadre duquel on plantera, en cinq ans, 325 millions d'arbres dans les régions urbaines et rurales de tout le pays, contribuant ainsi à l'absorption du CO_2.

- Publier, en 1991, un document de travail sur le recours à des leviers économiques pour atteindre les

objectifs écologiques, y compris l'analyse de la fiscalité et un système d'échanges de droits d'émission visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre.

- Conduire une enquête sur les répercussions des divers modes de production d'électricité sur l'environnement.

- D'ici 1994, adopter des lignes directrices concernant la prise en compte des éventuels changements climatiques de tout projet d'envergure.

- D'ici 1996, évaluer les effets socio-économiques du changement climatique dans le bassin des Grands Lacs et du Saint-Laurent, dans les Prairies et dans le bassin du Mackenzie.

- D'ici 1996, évaluer les modifications de politique éventuellement nécessaires pour se préparer à la montée du niveau des océans.

- Intensifier la recherche sur le changement climatique, en vue d'améliorer considérablement, d'ici 1994, notre compréhension du rythme des changements en cours et, d'ici 1995, de la répartition régionale de leurs effets, par les moyens suivants : le perfectionnement de la surveillance et de la modélisation climatiques, l'établissement d'un réseau de laboratoires du secteur privé et des universités, ainsi que la participation active à des programmes de recherche internationaux.

- Publier, à compter de 1991, des rapports annuels sur l'état du climat du Canada.

- D'ici 1996, mettre en place, dans toutes les zones climatiques du Canada, un réseau de stations de détection du changement climatique exploitées par des observateurs bénévoles.

- Créer, d'ici 1992, un programme national de recherche océanographique axée sur le climat.

- Préconiser fortement, d'ici 1992, l'adoption d'une convention-cadre internationale assortie de protocoles d'application et visant à réduire mondialement les émissions de gaz à effet de serre, à renforcer la coopération scientifique internationale dans le

domaine du changement climatique, l'aide aux pays en développement et la collaboration en matière de mise au point et de commercialisation des nouvelles technologies.

L'appauvrissement de la couche d'ozone

L'OBJECTIF : Éliminer complètement, d'ici 1997, l'utilisation des CFC et celle du méthylchloroforme et des autres substances destructrices de l'ozone, d'ici l'an 2000.

LES INITIATIVES

- Harmoniser, d'ici 1992, les programmes du gouvernement fédéral, des administrations provinciales et locales de contrôle des CFC.

- Établir un nouveau programme fédéral, en collaboration avec les provinces, qui visera à conserver, à récupérer et à recycler les CFC, les halons et les autres principales substances destructrices de l'ozone.

- Fournir un appui accru à des mesures nationales et internationales concernant l'appauvrissement de l'ozone :

  - en construisant, d'ici 1992, une station permanente de recherche et d'observation dans l'Arctique;
  - en déterminant les effets de l'appauvrissement de l'ozone dans toutes les régions du pays par le renforcement, d'ici 1992, du Programme canadien de surveillance de la couche d'ozone;
  - en fournissant, d'ici 1993, des avertissements concernant l'intensité des rayons ultraviolets dans les principales villes du Canada pour que le public puisse se protéger d'une trop grande exposition au soleil; et
  - en participant activement, d'ici 1993, à des programmes de recherche avec les États-Unis, le Japon et l'Europe.

Les pluies acides

L'OBJECTIF : Plafonner les émissions acidogènes dans l'est du Canada après 1994, en reconduisant les ententes fédérales-provinciales, et élargir le programme de lutte, en vue de plafonner, d'ici l'an 2000, les émissions à l'échelle nationale.

LES INITIATIVES

- Reconduire, après de nouvelles négociations menées en 1991, les ententes sur les pluies acides conclues avec les sept provinces de l'Est afin de geler, jusqu'à l'an 2000, les émissions de dioxyde de soufre à leurs niveaux de 1994.

- Conclure, d'ici 1994, des ententes avec toutes les provinces afin de plafonner, d'ici l'an 2000, les émissions de dioxyde de soufre à 3,2 millions de tonnes.

- À compter de 1991, publier régulièrement des comptes rendus sur le Programme de lutte contre les pluies acides.

- Étudier immédiatement avec les provinces, la possibilité d'avoir recours à l'échange des droits d'émission pour en arriver à réduire les émissions canadiennes de façon plus rentable.

- Conclure le plus tôt possible avec les États-Unis un accord sur la qualité de l'air transfrontalier de manière à officialiser les engagements pris par chacun des deux pays pour lutter contre les pluies acides et jeter les bases de futurs programmes bilatéraux de contrôle d'autres polluants transfrontaliers, comme le smog urbain et les polluants toxiques aéroportés.

- Réclamer la renégociation et le renforcement, d'ici 1992, du *Protocole d'Helsinki* sur le transport transfrontalier du dioxyde de soufre.

- Au cours des cinq prochaines années, déterminer le rythme et l'ampleur du rétablissement des lacs et des cours d'eau endommagés par les pluies acides.

• Indiquer, d'ici 1994, les causes du dépérissement des forêts et, d'ici 1996, les effets sur la santé des polluants à l'origine des pluies acides, afin d'aider à déterminer si de nouvelles mesures de contrôle des émissions sont nécessaires.

Le progrès en matière d'environnement à l'échelle internationale

L'OBJECTIF : Accélérer la collaboration, la compréhension et les progrès en matière d'environnement à l'échelle internationale.

LES INITIATIVES

• Accroître, au cours des cinq prochaines années, les subventions versées aux organismes internationaux dont le Programme des Nations Unies pour l'environnement, l'Organisation météorologique mondiale, l'Union internationale pour la conservation de la nature, le Comité du patrimoine mondial de l'Unesco et l'Organisation maritime internationale.

• Créer, en 1991, un secrétariat national chargé de faciliter la participation des Canadiens à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, en 1992.

• Fournir de l'aide, en 1991, aux jeunes Canadiens embauchés par les Nations Unies pour organiser la participation des jeunes à la Conférence de 1992.

• Entreprendre des projets de démonstration, au cours des cinq prochaines années, en collaboration avec des partenaires nationaux et internationaux en vue du transfert de compétences canadiennes dans d'autres pays, dans des domaines comme le changement climatique, la gestion des forêts et la diversité biologique.

• Fournir le financement de base, de concert avec le gouvernement manitobain, à l'Institut international pour le développement durable, en plus du fonds de démarrage de 5 millions de dollars déjà promis par le gouvernement fédéral.

• Parrainer les conférences et les foires Globe sur les technologies de l'environnement qui se tiendront à Vancouver tous les deux ans à compter de 1992.

• Au cours des cinq prochaines années, poursuivre des accords de coopération bilatérale avec le Mexique et les États-Unis et tenter de conclure des accords avec des organismes de ces pays sur le transport à grande distance des polluants atmosphériques, sur les produits chimiques toxiques et sur les mammifères et les oiseaux migrateurs.

Section VI : La prise de décisions — 500 millions de dollars

Le partenariat

L'OBJECTIF : Renforcer les partenariats qui existent au pays dans le domaine de l'environnement et en créer d'autres.

LES INITIATIVES

• Au cours des cinq prochaines années, aider les collectivités amérindiennes à élaborer des plans d'action en cas de désastres écologiques, entreprendre des évaluations environnementales, améliorer les normes écologiques sur les réserves et participer aux processus provinciaux de réglementation et d'évaluation environnementales.

• Appuyer la création d'un nouveau mécanisme de consultation pour les autochtones, la formation et l'établissement d'un inventaire des problèmes écologiques sur les réserves.

• Accroître les subventions annuelles accordées au Réseau canadien de l'environnement, ainsi qu'à de plus petits organismes écologiques non gouvernementaux des régions, à compter de 1991.

• Organiser des conférences annuelles en vue de consulter les représentants patronaux et syndicaux sur des questions liées à l'environnement, à compter de 1991.

- Fournir des fonds à des organismes écologiques non gouvernementaux et à d'autres groupes écologiques en vue de l'organisation de conférences multilatérales dans le domaine de l'environnement, à compter de 1991.

- Faciliter les échanges de personnel entre Environnement Canada et les organismes écologiques non gouvernementaux et les autres groupes écologiques, à compter de 1991.

- Reconduire, jusqu'en 1996, le programme les Partenaires de l'environnement et, à compter d'avril 1991, élargir les critères d'admissibilité pour inclure les activités non conventionnelles d'éducation en matière d'environnement.

- Affecter des fonds supplémentaires au programme d'étiquetage des produits Choix environnemental en vue d'en accroître la commercialisation.

- Donner de l'ampleur à la Semaine canadienne de l'environnement afin de susciter une plus grande prise de conscience de l'environnement par tout le Canada.

- Créer, en 1991, un conseil consultatif de la jeunesse canadienne sur l'environnement et le développement, dont le mandat serait de conseiller directement le ministre de l'Environnement sur les programmes axés sur les jeunes.

- Organiser, par l'entremise d'un nouveau secrétariat des jeunes Canadiens sur l'environnement et le développement (qui sera créé au sein de la Fondation canadienne de la jeunesse), une conférence nationale de la jeunesse, en 1991, et un forum international de la jeunesse, en 1992.

- À compter de 1991, améliorer le processus de consultation publique pour l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et des programmes gouvernementaux.

L'information sur l'environnement

L'OBJECTIF : Fournir des renseignements opportuns, exacts et accessibles afin que les Canadiens puissent prendre des décisions judicieuses en matière d'environnement.

LES INITIATIVES

- En 1991, publier le deuxième rapport national sur l'état de l'environnement.
- À compter de 1992, présenter tous les ans au Parlement un énoncé de politique sur l'environnement.
- D'ici 1993, créer une capacité à long terme de surveillance et d'évaluation de l'état de l'environnement.
- Élargir, au cours des cinq prochaines années, nos comptes nationaux traditionnels (p. ex. le produit national brut) en intégrant des éléments relatifs à l'environnement; créer, à titre d'essai, des comptes pour deux ressources naturelles au cours des dix-huit prochains mois et consulter les usagers potentiels; d'ici 1993, soumettre un plan provisoire de comptabilité environnementale et, d'ici 1996, publier régulièrement des nouveaux comptes pour l'environnement.
- D'ici le milieu de 1991, établir une série provisoire d'indicateurs écologiques nationaux et entreprendre des consultations avec les intéressés.
- D'ici 1993, établir et publier à intervalles réguliers une série complète d'indicateurs qui permettront d'évaluer l'état de l'environnement au Canada.
- D'ici 1994, mettre sur pied des services informatiques et un réseau national pour aider à établir des indicateurs, à produire des rapports sur l'état de l'environnement et à faire des prévisions écologiques.
- Après avoir consulté les intéressés, mettre sur pied, d'ici 1994, une organisation nationale pour la production de rapports sur l'état de l'environnement.

L'écocivisme

L'OBJECTIF : Créer une société sensibilisée à l'environnement et dont les citoyens possèdent les connaissances, la capacité et les valeurs nécessaires pour agir.

LES INITIATIVES

- À partir de 1991, mettre en œuvre le programme canadien d'écocivisme pour favoriser la conscientisation et la participation du public, élaborer du matériel didactique, faciliter l'échange des ressources didactiques à l'échelle nationale et internationale, élaborer des mesures et des plans de formation pour des auditoires particuliers et appuyer des activités de partenariat.

L'innovation scientifique

L'OBJECTIF : Renforcer, au pays, les sciences et les techniques touchant l'environnement en s'attachant à mieux comprendre les écosystèmes régionaux.

LES INITIATIVES

- Pour les cinq prochaines années, augmenter l'aide financière au programme canadien des changements à l'échelle du globe qui, sous l'égide de la Société royale du Canada, contribue à la sensibilisation du public et permet la coordination des recherches à l'échelle nationale.

- Créer, en 1991, de nouvelles chaires universitaires dans le domaine des sciences de l'environnement; en 1992, établir des bourses d'études et des subventions aux universités.

- Moderniser les installations et l'équipement de recherche du gouvernement fédéral et augmenter le personnel scientifique au cours des cinq prochaines années.

- En 1991, élargir le programme de développement de la technologie afin de fournir aux entreprises des services de transfert de technologies.

• En 1991, commencer à mettre sur pied un réseau fédéral-provincial de technologies de l'environnement.

• Établir, en 1991, le programme de commercialisation des technologies de l'environnement pour permettre au gouvernement fédéral de fournir jusqu'à 50 p. 100 du financement pour des projets de démonstration des technologies avec le secteur privé.

• Présenter, en 1991, un programme d'innovation en matière d'environnement pour favoriser les projets de recherche et de développement provenant du secteur privé.

Les instruments législatifs et économiques de changement

L'OBJECTIF : L'application équilibrée de lois solides et efficaces concernant l'environnement à l'aide de moyens axés sur les forces du marché et visant la protection de l'environnement.

LES INITIATIVES

• Au cours des cinq prochaines années, renforcer les programmes fédéraux d'inspection, d'échange d'information et d'investigation pour permettre une meilleure application des règlements sur l'environnement; accroître la coopération avec les provinces pour éviter le chevauchement; recruter des autochtones pour les programmes gouvernementaux de mise en application; établir d'autres mesures spéciales pour l'application de la *Loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs* et le projet de loi sur la protection des espèces animales et végétales sauvages; améliorer les possibilités d'application des lois dans les parcs nationaux, notamment des unités régionales de renseignements et d'enquêtes, d'ici 1993.

• En 1991, mettre en œuvre un programme visant à appuyer la recherche pratique sur le recours à des leviers économiques pour résoudre les principaux problèmes écologiques du Canada, notamment une recherche universitaire indépendante, un réseau universitaire de recherche; des contributions aux programmes d'études d'instituts indépendants de recherche et de politique.

• La diffusion, au printemps de 1991, d'un document de travail sur les instruments économiques pouvant servir à la protection de l'environnement.

Section VII : Commencer chez soi — 275 millions de dollars

L'OBJECTIF : Veiller à ce que toutes les activités du gouvernement fédéral respectent ou dépassent les normes nationales et devancent les calendriers établis.

LES INITIATIVES

• À compter de 1991, débloquer des crédits suffisantz afin que tous les ministères et organismes fédéraux mettent intégralement en œuvre le processus révisé d'évaluation et d'examen en matière d'environnement.

• Créer, en 1991, un programme d'aide financière aux participants afin de faciliter la participation des intéressés aux études et médiations des commissions d'évaluation environnementale.

• Au début de 1991, entreprendre une étude complète des répercussions écologiques des lois, des politiques, des programmes et des règlements fédéraux existants et proposer des modifications, au besoin. Même si une bonne partie du travail de base débutera en 1991, l'examen lui-même se poursuivra de façon permanente.

• En 1991, élaborer et adopter un code de gérance de l'environnement couvrant tous les domaines d'activité du gouvernement fédéral. Le code accompagnera une liste d'objectifs allant de la production

de déchets jusqu'à l'assainissement des lieux contaminés, en passant par les normes sur les émissions, l'établissement d'un bureau de la gérance de l'environnement et des mesures pour garantir que les politiques et les pratiques d'achat du gouvernement tiennent compte des considérations écologiques. La mise en œuvre du code fera en sorte que les activités et les opérations du gouvernement fédéral respectent ou dépassent les normes et les pratiques qu'il recommande aux autres.

• De concert, avec le bureau du vérificateur général, mettre en œuvre, dès 1992, des politiques et des procédures de vérification de l'environnement pour les ministères et les organismes fédéraux.

Section VIII : Les interventions d'urgence — 175 millions de dollars

Les catastrophes écologiques

L'OBJECTIF : Parer rapidement et efficacement aux menaces posées par les catastrophes écologiques d'origine humaine et naturelle.

LES INITIATIVES

• Définir, d'ici 1993, le rôle des Forces armées canadiennes pour qu'elle prêtent main-forte aux autorités civiles qui s'occupent des désastres écologiques.

• Au cours des cinq prochaines années, améliorer les stations de radar et de gestion du trafic maritime ayant la priorité absolue, les cartes électroniques destinées aux navires-citernes, l'inspection des bateaux et la surveillance aérienne. Accroître les inspections à bord des bateaux battant pavillon étranger d'ici la fin de 1991.

• Entreprendre, en 1991, des consultations avec l'industrie maritime sur l'introduction graduelle de bateaux à double coque pour le transport des produits pétroliers et chimiques.

- **Réévaluer les niveaux d'indemnisation des Canadiens touchés par des incidents de pollution marine et élargir le champ d'application des indemnités pour l'Arctique, notamment l'utilisation du fonds actuel pour la pollution par les hydrocarbures transportés par bateau, et d'autres mécanismes de financement.**

- **Améliorer, au cours des cinq prochaines années, la planification d'urgence en cas de déversement en mer, moderniser l'équipement de nettoyage, améliorer les programmes de formation du personnel et intensifier la recherche et le développement en ce qui concerne les techniques d'urgence en cas de déversement.**

- **Préconiser des mesures de coopération pour la prévention et l'intervention dans les cas de déversement dans les zones non marines, y compris l'élaboration de règlements et de directives, du matériel de formation et l'éducation du public.**

- **Accroître la capacité de se préparer à intervenir, grâce à une meilleure planification des urgences, à l'amélioration de la formation et à l'entraînement. D'ici 1993, des équipes d'intervention mieux équipées et mieux formées seront en poste partout au Canada.**

- **Intensifier la recherche, de concert avec le secteur privé et le milieu universitaire, en vue de connaître les propriétés, les réactions et les effets des produits pétroliers et chimiques déversés, ainsi que de publier, d'ici 1994, des directives concernant les agents de lutte contre les déversements.**

- **Mieux prévoir et détecter les phénomènes météorologiques violents et les graves périodes de pollution, et donner beaucoup plus rapidement des avertissements pertinents.**

- Installer, d'ici 1996, quatre stations radars Doppler et améliorer les services de communication d'urgence, y compris, vers la fin de 1994, d'un système national de projection d'avertissements sur les écrans de télévision.

- Accroître la surveillance du mouvement des icebergs et, d'ici 1994, établir des réseaux locaux et automatisés d'observation des conditions atmosphériques dans les régions d'intérêt prioritaire afin de fournir des renseignements tels que le niveau de l'eau des cours d'eau en aval des agglomérations urbaines susceptibles d'être inondées.